Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 031-213101843-20260122-CM012026_20262-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers	
En exercice	**19**
Présents	**14**
Procuration	**5**
Votants	**19**

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 20h30
Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Marion RIVOIRE,
Maire.

Date de la convocation : 14/01/2026
Date d'affichage de la convocation : 14/01/2026
Date d'affichage de la délibération : 28/01/2026

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CORTES, DICCIANI, FAURE, GLEYSES, JAIME, JEULIN-CARREY, MOENNARD, NOEL, ROUZAUD, TOUCHEBEUF.

Ont été excusés :

Ont donné procuration : MME CAMUS à MME JEULIN CARREY, M JORDAN à M CORTES, M ARRUE à M PARIS, MME BACOU à MME FAURE, M VERGER à MME MOENNARD.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-2 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2025

Exposé

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025.
Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025.

La délibération est adoptée à

19 VOIX POUR
ABSTENTION(S)
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/01/2026

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire
Marion RIVOIRE

MAIRIE DE FLOURENS (Haute-Garonne)